

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/028/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE - Attribution de subvention à des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable, et de la transition écologique.

25-42118-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus durable. La mise en œuvre de la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat », s'appuie sur l'action d'organismes œuvrant dans le secteur de l'environnement et de la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement afin que tous les Marseillais s'approprient les gestes quotidiens qui correspondent à leur mise en application concrète.

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite soutenir en 2025 les associations œuvrant dans le champ de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de la transition écologique. Ce soutien entre en complémentarité avec les actions sociales de la municipalité, le Projet Agricolaire Marseillais, et la volonté affichée de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la transition écologique.

Après examen des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, il est soumis à votre approbation l'attribution de subventions sur les crédits de l'année 2025, pour un montant total de 41 200 Euros (quarante et un mille deux cents Euros), dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour une association de notre secteur,

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

- Association « HEKO FARM » 13012 - Dossier n°00008378

L'association « Heko Farm » a pour objet la promotion de la transition écologique, sociale et citoyenne en milieu urbain par l'aménagement, la gestion et l'animation de tiers-lieux, au travers d'actions publiques d'intérêt général. Le projet phare de l'association, démarré en 2018, est la ferme urbaine du Talus, située sur un terrain de 12 000 m² dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille, conçue comme un lieu d'innovation et de découverte de l'agriculture en milieu urbain. Le projet de la ferme associe l'activité de production agricole avec un volet pédagogique. L'association vise un large public avec plus de 3 600 adhérents marseillais dont 600 adhérents résidant dans les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

En 2025, l'association se propose de reconduire son action « Le Talus : dynamiques d'éducation à l'environnement » en développant des activités de sensibilisation à l'environnement auprès de publics divers, et plus particulièrement des enfants issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV), notamment Air Bel.

Pour soutenir cette action, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, réglée en un seul versement, une subvention de 20 000 (vingt mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention à l'association suivante de notre secteur :

Tiers	Association	Adresse	N° Dossier N° Progos	Montant en Euros	Objet de la demande
174955	Heko Farm	603 rue Saint Pierre 13012 Marseille	00008378 00014804	20 000	Renouvellement de l'action « Le Talus : dynamiques d'éducation à l'environnement »

ARTICLE 2 Le montant total de la dépense s'élève à 41 200 Euros (quarante et un mille deux cents Euros), dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour une association de notre

secteur, et sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Transition Écologique et des Mobilités – Service Agriculture Urbaine et Sensibilisation à l'Environnement – Article 65748.1 – Chapitre 70 – Service 01323.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**